

Sur quelle plateforme ?

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>



C'est ma première demande : j'intègre tous les documents et je coche « première demande »

J'ai déjà obtenu une subvention en 2021 : je coche « renouvellement » et je complète le compte rendu

Sur la plateforme, je complète toutes les étapes du formulaire : je vérifie que le budget prévisionnel est équilibré, je vérifie que la cohérence entre le budget prévisionnel annuel de l'association et celui de l'action.

Mon association demande une subvention FDVA en 2022



J'ai besoin d'aide :

En janvier 2022, des formations et des ateliers d'écriture

<https://aisne.franceolympique.com/art.php?id=62700>

- des conseils, une aide personnalisée contacter un point PIVA ou une maison France service

<https://piva-hdf.fr/>

<https://lannuaire.service-public.fr/navigation/hauts-de-france/aisne/msap>

Mon dossier s'adresse est pour le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport de l'Aisne
j'utilise **le code 530**

Mon dossier est à envergure interdépartementale ou régionale
j'utilise **le code 2486**

ATTENTION IMPORTANT : Je vérifie absolument les coordonnées du siège social,

Identique mot pour mot sur les 3 documents suivants :

- le SIRET : avec votre code SIREN <https://avis-situation-sirene.insee.fr>

- le RNA : avec le récépissé transmis par le greffe des associations

- le RIB

Aucune donnée nom et prénom d'une personne physique doit être mentionnée